

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 57 (1959)

Heft: 11

Artikel: Le vocabulaire multilingue de la F.I.G.

Autor: Hegg, Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Vocabulaire multilingue de la F. I. G.

Le Comité exécutif de la Commission du Dictionnaire technique de la Fédération internationale des géomètres s'est réuni en session ordinaire à Francfort-sur-le-Main du 12 au 17 octobre 1959 pour poursuivre ses travaux. Il s'agissait notamment d'examiner les observations d'ordre général reçues à ce jour, relatives à l'édition provisoire dudit vocabulaire, et de fixer les principes essentiels concernant l'édition définitive.

Nous rappelons, à cet effet, l'apport si important des trois instituts ci-après nommés qui, par leur collaboration dévouée, gratuite et constante, permettent la réalisation de l'œuvre qui nous a été confiée:

Institut Géographique National, à Paris,
Institut für Angewandte Geodäsie, à Francfort-sur-le-Main,
Royal Institution of Chartered Surveyors, à Londres.

Nous fixons un *dernier et ultime délai* expirant le *30 janvier 1960* pour adresser au président soussigné, à Pully, Villa Ittis, chemin du Val-d'Or, les observations qu'il y aurait lieu de formuler à l'édition provisoire du Vocabulaire, en précisant qu'après ce délai aucune suggestion ou proposition ne pourront être retenues.

Ceci est justifié par le fait que nous passerons ensuite à l'impression définitive, à Francfort-sur-le-Main, du *Vocabulaire multilingue de la F. I. G.* afin qu'il soit prêt assez à temps pour être remis lors du prochain Congrès international des géomètres à Vienne en 1961.

Le Président de la Commission I
Louis Hegg

Tous les ans, quatre villes nouvelles sont construites sur le territoire suisse

ASPAN. Lors d'un exposé qu'il présentait récemment à Neuchâtel devant les membres de la Société des ingénieurs et architectes, M. Georges Béguin, vice-président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, déclarait: «Avant de construire sa maison, sa route ou son pont, le maître de l'ouvrage en conçoit et en fait faire le plan. On ne saurait imaginer quelle construction que ce soit sans ce plan, travail intellectuel préparatoire. L'architecte et l'ingénieur mettent au service du maître de l'œuvre leurs connaissances et leurs conseils; ils ne sont toutefois que ses mandataires.

«Ce qui est vrai, ainsi, pour construire une maison, une route ou un pont, l'est tout autant, sinon davantage, pour répartir sur le territoire tout ce qui va s'y construire. On a peine à concevoir que personne n'aurait pensé, au préalable, à fixer sur le sol les emplacements des constructions et les données générales qui formeront le plan d'aménagement du territoire communal, cantonal et national.